



CARSOC *asbl*

**Centre d'Appui au renforcement de la société Civile et la Bonne
Gouvernance en R.D. Congo**

Projet d'Appui à la Réingénierie de la Nation Congolaise - PARNaC

L'URGENCE DE RÉDUIRE LE COÛT DE LA VIE POUR LES POPULATIONS CONGOLAISES

Les actions possibles du Ministère du Commerce Extérieur

Mémo à l'attention du Ministre.

Par Dr. Ndungo V.K.

= Août 2024 =

CONTACT: CARSOC asbl

Tél & Whatsapp:

+243 815 733 053

+1 514 970 8392

Courriel:

carsocasbl@yahoo.com

dr.ndungo.vk@gmail.com

I. INTRODUCTION

1. Le document « Agenda d'un choc systémique pour transformer l'État, l'économie et la société en R.D. Congo (dit Agenda)» (téléchargeable sur www.changeconcordc.org), distribué entre mars et juin 2024 aux élites politiques et civiles congolaises ainsi qu'aux gouvernants (Présidence de la République, Primature et certains membres du gouvernement, Bureau de l'Assemblée nationale et quelques députés), contient en son chapitre 3 une proposition de programme intérimaire de relance socio-économique. Ce programme est fondé sur trois piliers, à savoir :
 - a. La formation professionnelle (amélioration de l'employabilité);
 - b. Les investissements économiques, en infrastructures et en réformes institutionnelles;
 - c. Les mesures d'urgence de réduction du coût de la vie.
2. La réduction du coût de la vie, particulièrement dans les milieux urbains où les populations n'ont pas accès à l'économie agricole de subsistance et doivent tout acheter comptant, constitue une urgence de premier plan pour préserver la paix sociale. Dans le second document, complément de l'Agenda (téléchargeable sur www.changeconcordc.org), aussi distribué aux élites et gouvernants congolais, il est proposé des décisions fortes à prendre dans les 100 premiers jours du nouveau Gouvernement pour amorcer la réduction du coût de la vie. Ces décisions, qui visent entre autres à rétablir la manifestation de l'autorité de l'État dans l'administration de l'économie et dont la faillite participe des facteurs du coût élevé de la vie, sont une synthèse des propositions faites dans l'Agenda en la matière.
3. La stratégie proposée dans l'Agenda pour réduire le coût de la vie (p. 27 – 29) implique des actions variées qui doivent être réalisées conjointement par plusieurs ministères, dont notamment ceux de l'économie nationale, des finances et du commerce extérieur.
4. Le présent mémo contextualise et explicite les actions que pourrait mener le ministère du commerce extérieur pour participer aux efforts de réduction rapide du coût de la vie. Cette synthèse est élaborée suite aux échanges avec le cabinet du Ministre.

II. LES ACTIONS POSSIBLES DU MINISTÈRES DU COMMERCE EXTÉRIEUR POUR RÉDUIRE LE COÛT DE LA VIE

5. Le niveau général des prix sur le marché intérieur congolais est fortement influencé par le commerce extérieur du fait de la grande dépendance du pays aux importations. Au-delà de l'impact du taux de change dont la variation dépend de différents autres facteurs, la variation du niveau général des prix tels qu'influencés par des facteurs spécifiques au commerce extérieur impacte le

pouvoir d'achat de la monnaie nationale qui, en perdant sa valeur réelle sur le marché des biens et services, entraîne également sa perte de valeur sur le marché de change. Ainsi, contrairement à une certaine pensée répandue, il existe une boucle d'influence symétrique entre le taux de change (notamment entre le dollar américain et le franc congolais) et le niveau général des prix sur le marché. Il faut donc considérer qu'agir uniquement sur le marché de change ne suffira pas pour baisser les prix intérieurs. Il importe de s'attaquer aussi à d'autres facteurs, dont ceux liés au commerce extérieur.

6. Les facteurs liés au commerce extérieur influencent les prix intérieurs à travers plusieurs mécanismes, à savoir :

- a. Le volume des biens importés par rapport aux besoins intérieurs;
- b. Le volume des biens exportés par rapport aux besoins intérieurs;
- c. Les prix déclarés par les importateurs des biens sur les marchés d'origine;
- d. Les coûts déclarés par les importateurs relatifs aux divers frais engagés à l'international (transport, taxes, ...);
- e. Les coûts de dédouanement des biens importés;
- f. Le niveau des taxes imposées aux biens importés;
- g. Les autres coûts sur le territoire national déclarés par les importateurs (après le dédouanement des biens jusqu'à la vente finale);
- h. Les marges bénéficiaires appliquées par les importateurs sur les biens importés.
- i. Etc.

7. Le ministère du commerce extérieur pourrait contribuer à la réduction du coût de la vie en agissant sur ces différents facteurs avec comme résultat la baisse des prix des biens sur le marché intérieur. À cet effet, il pourrait mettre en œuvre les quatre politiques ci-après :

a. La politique d'accroissement de l'offre des biens de première nécessité

8. Si les besoins intérieurs des biens de première nécessité ne sont pas satisfaits parce que le volume de ces biens importés est insuffisant ou celui de ces biens exportés est trop grand, cela entraîne l'augmentation de leurs prix sur les marchés intérieurs.

9. Réduire la rareté des biens de première nécessité est donc l'objectif de cette politique. L'action principale du ministère consisterait à sélectionner un certain nombre d'incitatifs à accorder aux importateurs pour qu'ils en augmentent l'offre (au détriment des biens non-essentiels). Ces incitatifs sont par exemple : des facilités d'accès aux devises étrangères, des exonérations des droits de douane et autres taxes, ... Alternativement, il s'agira d'imposer des contraintes pour réduire les exportations de ces biens de première nécessité.

b. La politique d'exactitude des coûts extérieurs des biens importés

10. À ce sujet, le ministère pourrait identifier les principaux pays de provenance de biens de première nécessité sélectionnés et diligenter des enquêtes pour établir des catalogues des prix et des rabais au volume dans ces pays d'origine. Les coûts de transport et divers frais connexes engagés par les importateurs au niveau international méritent également d'être catalogués.
11. La maîtrise par le ministère des coûts des biens de première nécessité importés facilitera le contrôle de leurs prix sur le marché intérieur et, ultimement, d'imposer leur réduction à un niveau conforme à la réalité.

c. La politique d'exonération des droits de douane et autres taxes sur les biens importés

12. Les biens de première nécessité sélectionnés devraient être exonérés des droits de douane et autres taxes. Cette politique est à mettre en œuvre en collaboration avec le ministère des finances, mais le ministère du commerce extérieur pourrait prendre l'initiative de la proposition.

d. La politique d'exactitude des coûts intérieurs des biens importés

13. En collaboration avec le ministère de l'économie, il s'agit ici d'établir un catalogue de tous les coûts engagés par les importateurs des biens de première nécessité sur le territoire national depuis leur sortie de la douane jusqu'à leur exposition pour la vente finale. La maîtrise de ces coûts permettra non seulement d'imposer la réduction des prix en fonction des coûts réalistes, mais aussi d'engager des actions pour l'élimination de certains frais internes réels qui gonflent inutilement les coûts des marchandises.

III. CONCLUSION

14. La réduction rapide du coût de la vie pour les populations congolaises sera le résultat d'actions concertées de différents ministères pour influencer concomitamment les prix sur le marché réel (des biens et services) et sur le marché de change. Il appartient toutefois à chaque ministère d'initier des propositions d'action dans son champ de compétence pour ensuite en coordonner la mise en œuvre avec des ministères susceptibles d'apporter une plus-value.